

Décision

Générale

colonial

Décision n° 865 accordant une allocation viagère de réversion de 6.000 francs à-Mme Kadidja Adouah, veuve de Saïd Nasser, ex ouvrier des Travaux publics

n° 865

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 septembre 1951

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1951

Date du numéro
1 octobre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère de reversion de 6.000 francs par an, égale à la moitié de celle dont bénéficiait l'ex-ouvrier des Travaux publics Saïd Nasser, est accordée à Kadidja Adouah, sa veuve. Cette allocation sera payable trimestriellement à terme échu et sur présentation d'un certificat de vie et de non-remariage.